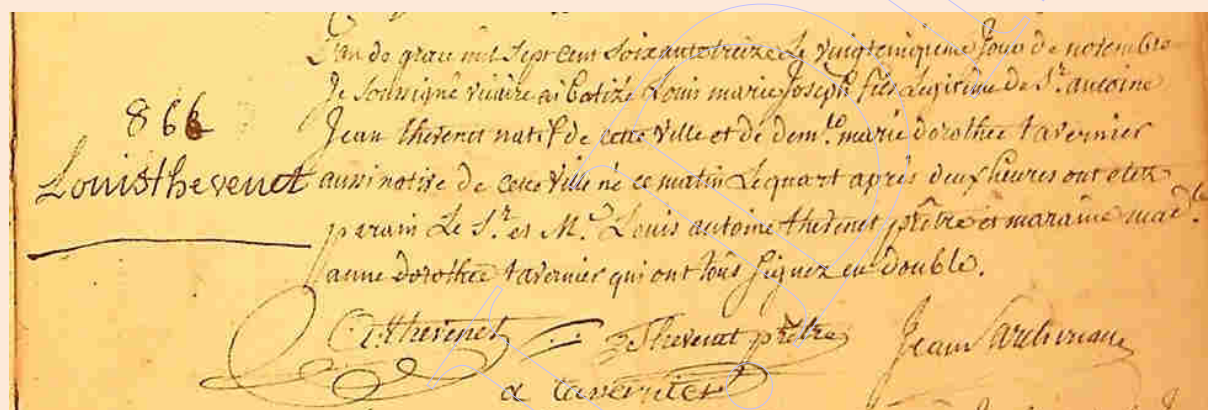


Louis Marie Joseph Thévenet
Maréchal de Camp
1773 - 1846

L'homme

Sa naissance

Louis Marie Joseph Thévenet voit le jour le 25 novembre 1773 à Dunkerque (acte 866).



Acte de baptême de Louis Marie Joseph Thévenet
Archives municipales de Dunkerque / Cliché de José Fichaux

Transcription de l'acte de baptême de **Louis Marie Joseph Thévenet**

«L'an de grace mil sept cent soixante treize Le vingtième jour de novembre
Je soussigné vicaire ai batize Louis Marie Joseph fils légitime de Sr **Antoine Jean Thevenet** natif de cette ville et de demle **Marie Dorothee Tavernier** aussi native de cette ville né ce matin Le quart après deux heures ont été parain le Sr et Mr **Louis Antoine Thevenet** prêtre et maraine Madle **Anne Dorothee Tavernier** qui ont toûs signez en double ».

Ses parents

Il est le 3^{ème} enfant d'**Antoine Jean Thévenet**, courtier, agent de change, né le 30 décembre 1747 à Dunkerque (acte 708), et de **Marie Dorothee**

Tavernier, née le 20 février 1751 à Dunkerque (acte 113).

Antoine Jean Thévenet épouse **Marie Dorothee Tavernier** le 21 novembre 1769 à Dunkerque (acte 184).

Antoine Jean Thévenet décède accidentellement le 26 janvier 1787 à Guernesey (Iles Anglo-Normandes) (transcription 305 du 30 avril 1787 / Dunkerque)

Marie Dorothee Tavernier décède, propriétaire, le 10 février 1804 (20 pluviôse an XII), 36 rue de la Révolution à Dunkerque (acte 480).

Ses grands-parents

Les grands-parents paternels de **Charles Thévenet** et **Magdalaine Vivier** sont tous deux natifs de Dunkerque.

Son grand-père maternel, **Jean Tavernier**, boucher, est natif d'Ostende, sa grand-mère **Dorothee Duflo**, est originaire de Bourbourg ; ils décèdent tous deux à Dunkerque.

Ses frères et sœurs

Les époux **Antoine Jean Thévenet** / **Marie Dorothee Tavernier** ont 7 enfants :

1/ Antoine Charles Jean Thévenet

Né le 28 novembre 1770 à Dunkerque (acte 832)

Décédé noyé le 15 janvier 1791, matelot à bord de la frégate « Bedford » du Nantucket lors d'une campagne de pêche au cachalot (transcription n° 833 du 7 floréal an XI / 28 avril 1803 à Dunkerque)

Célibataire ; sans postérité.

2/ Pierre Laurent Thévenet

Né le 7 juillet 1772 à Dunkerque (acte 459)

3/ Louis Marie Joseph Thévenet

Qui fait l'objet de cette étude.

4/ Benjamin Jean Grégoire Thévenet

Né le 16 novembre 1774 à Dunkerque (acte 829)

Décédé le 20 avril 1776, âgé de 17 mois, rue des Pierres à Dunkerque (acte 330).

Sans postérité

A noter les prénoms sur l'acte de décès : **Benjamin Laurent Jean**.

5/ Marie Caroline Thévenet

Née le 14 mai 1776 à Dunkerque (acte 334).

Décédée le 9 avril 1861, rentière, âgée de 80 ans, 30, rue Royale à Dunkerque (acte 256).

Célibataire ; sans postérité.

6/ Magdeleine (Madeleine) Marie Emmanuel Thévenet

Née le 5 août 1777 à Dunkerque (acte 543).

Décédée le 4 août 1853, rentière, âgée de 76 ans, 20 rue des Pierres à Dunkerque (acte 495).

Célibataire, sans postérité.

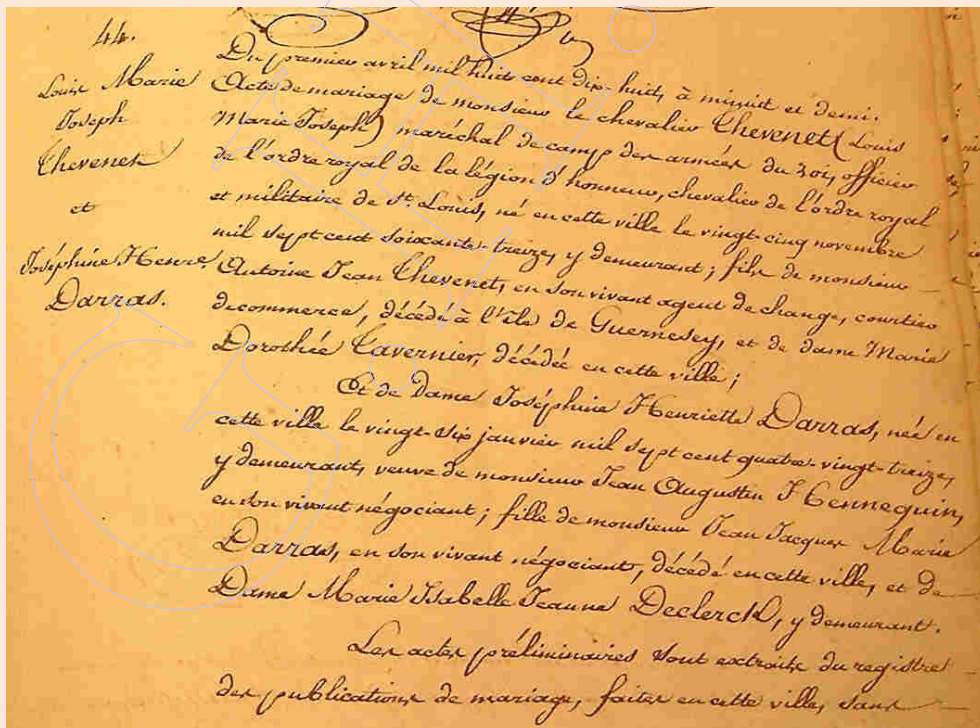
7/ Thérèse Charlotte Thévenet

Née le 23 juin 1782 à Dunkerque (acte 472).

Décédée le 11 février 1853, âgée de 70 ans, rue des Pierres à Dunkerque (acte 105).

Son mariage

Louis Marie Joseph Thévenet épouse le 1^{er} avril 1818 à Dunkerque (acte 44), **Joséphine Henriette Darras (D'arras)**



Le présent, le dimanche vingt deux ce vingt neuf mars dernier,
 et affiché conformément à la loi, les actes de naissance des époux,
 acte de décès du père et mère de l'époux, l'acte de décès de
 mère de l'épouse, et la promesse de son Excellence le ministre
 secrétaire d'Etat de la guerre, donnée à Paris le quinze dudit mois
 de mars; le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné
 lecture, par moi officier public aux termes de la loi.
 Lesdits époux présents ont déclaré résider en mariage,
 l'un Madame Joséphine Henriette Darras, l'autre
 monsieur Louis Marie Joseph Thévenet; en présence de
 monsieur Daniel Joseph Omeara, colonel d'infanterie,
 chevalier de l'ordre royal de St Louis et de la légion d'honneur,
 âgé de cinquante-trois ans, célibataire par alliance de l'époux,
 demeurant à Houbourg; Jean Baptiste Nozel, négociant, juge
 du tribunal de commerce, membre du conseil municipal, âgé de
 trente-neuf ans, père par alliance de l'épouse; Jean Baptiste
 Liévers, ancien avocat, âgé de cinquante-sept ans, oncle maternel
 par alliance de l'épouse; ces deux derniers demeurant en cette ville;
 et fidèle serviteur Joseph Jourmy, capitaine retraité, chevalier de
 l'ordre royal de la légion d'honneur, âgé de quarante-neuf, demeurant à Seillac.
 Ayant pour moi adjoint à la mairie, délégué, pour
 l'état civil, ai prononcé qu'en nom de la loi, lesdits époux
 sont unis en mariage. Et ils ont signé avec les témoins,
 après lecture faite.
 D. J. Omeara
 J. Jourmy
 J. B. Nozel
 J. M. Darras
 J. B. Liévers

Acte de mariage **Louis Marie Joseph Thévenet** **Joséphine Henriette Darras**
 Archives municipales de Dunkerque / Cliché de José Fichaux

Transcription de l'acte de mariage
Louis Marie Joseph Thévenet **Joséphine Henriette Darras**

« Du premier avril mil huit cent dix-huit, à minuit et demi.

Acte de mariage de monsieur le **chevalier Thevenet (Louis Marie Joseph)**
 maréchal de camp des armées du roi, officier de l'ordre royal de la légion
 d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, né en cette ville le
 vingt-cinq novembre mil sept cent soixante-treize, y demeurant ; fils de monsieur

Antoine Jean Thevenet, en son vivant agent de change, courtier de commerce, décédé à l'île de Guernesey, et de dame **Marie Dorothee Tavernier**, décédé en cette ville ;

Et de dame **Joséphine Henriette Darras**, née en cette ville le vingt-six janvier mil sept cent quatre vingt-treize, y demeurant, veuve de monsieur **Jean Augustin Hennequin**, en son vivant négociant ; fille de monsieur **Jean Jacques Marie Darras**, en son vivant négociant, décédé en cette ville, et de Dame **Marie Isabelle Jeanne Declerck**, y demeurant.

Les actes préliminaires sont extraits du registre des publications de mariage, faites en cette ville, sans opposition, les dimanches vingt-deux et vingt-neuf mars dernier, et affichés conformément à la loi ; les actes de naissance des époux, ceux de décès des père et mère de l'époux, l'acte de décès du mari de l'épouse, et la permission de son Excellence le ministre secrétaire d'état de la guerre, donnée à Paris le quinze du dit mois de mars ; le tout en forme ; de tous les actes il a été donné lecture, pour moi officier public aux termes de la loi.

Les époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Madame **Joséphine Henriette Darras**, l'autre monsieur **Louis Marie Joseph Thevenet** ; en présence de messieurs **Daniel Joseph O'meara**, colonel d'infanterie, chevalier des ordres royaux de St Louis et de la légion d'honneur, âgé de cinquante-trois ans, cousin germain par alliance de l'époux, demeurant à Bourbourg ; **Jean Baptiste Morel**, négociant, juge du tribunal de commerce, membre du conseil municipal, âgé de trente neuf ans, frère par alliance de l'épouse ; **Jean Baptiste Lieven**, ancien avocat, âgé de cinquante sept ans, oncle maternel par alliance de l'épouse ; ces deux derniers demeurant en cette ville ; et **Fidel François Joseph Fourmy**, capitaine retraité, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, âgé de quarante ans, demeurant à Gaillac. Après quoi, moi adjoint à la mairie, délégué pour l'état-civil, ai prononcé qu'au nom de la loi les sirs époux sont unis en mariage. Et ils ont signé avec les témoins, après lecture faite ».

Son épouse

Joséphine Henriette Darras voit le jour le 26 janvier 1793, rue Jean Bart à Dunkerque (Acte 86).

Elle est la fille de **Jean Jacques Marie Darras**, négociant, et de **Marie Isabelle Jeanne Declerck**, tous deux natifs de Dunkerque et y décédés.

N^o 86
Josephine Henriette
Darras

Le Vingt sixième jour du mois de janvier
Cinq heures de Relevée a été présenté en
la maison commune de Dunkerque Par devant
nous Jean Emmercy Maire de ladite Commune
souligné un Infant du Sexe féminin auquel a
été donné pour Prenoms Josephine Henriette

quarante-neuf heures
né en ladite commune ce matin
à quatre heures de légitime mariage
de Jean Jacques Marie Darras et de Marie
Isabelle Jeanne Declerck Negociant tout deux
nés et domiciliés en cette Ville Rue Jean Bart,
Ont assistés comme Temoins Jean Baptiste Lieson
homme de loi, Oncle Maternel par alliance du
nouveau né, et Henriette Darras Epouse de
Joseph Marie Mazuel Negociant et officier
Municipal, tante paternelle du nouveau né et
ont signé Jean Jacques Marie Darras père de
l'enfant et les Suddits deux Temoins signé en double
avec nous les jour, mois et an que dessus.

Emmercy
Darras Mazuel

J. J. M. Darras

70 87

Acte de naissance de **Joséphine Henriette Darras**
Archives municipales de Dunkerque / Cliché de **José Fichaux**

Transcription de l'acte naissance de **Joséphine Henriette Darras**

« Le vingt sixième jour du mois de janvier cinq heures de relevée a été
présenté en la maison commune de Dunkerque Par devant nous Jean Emmercy

Maire de la dite Commune soussigné un enfant du sexe féminin auquel a été donné pour prenoms **Josephine Henriette** né en la dite commune ce matin à quatre heures de légitime / : du Mariage de **Jean Jacques Marie Darras** et de **Marie Isabelle Jeanne Declerck** negociant tout deux nés et domiciliés en cette commune rue Jean Bart ; ont assisté comme témoins **Jean Baptiste Lieven** homme de loi, oncle maternel par alliance du nouveau né, et **Henriette Darras** Epouse de **Marie Joseph Mazuel**, négociant et officier municipal, tante paternelle du nouveau né et ont les dits **Jean Jacques Marie Darras** père de l'enfant et les susdits deux temoins signé en double avec nous les jours, mois et an que dessus ».

Lors de son mariage avec **Louis Marie Joseph Thévenet**, **Joséphine Henriette Darras** est veuve, en lèrs noces, de **Jean Augustin Hennequin**, négociant, né le 11 février 1778 à Dunkerque (acte 110), fils de **Jean François Hennequin**, négociant, et d'**Ursule Augustine Cousin**, tous deux natifs de Dunkerque.

Jean Augustin Hennequin décède à l'âge de 39 ans, le 19 novembre 1816 (acte 685) ; il est négociant.

Le mariage **Hennequin Darras** avait été célébré le 17 mars 1810 à Dunkerque (acte 29).

De cette union naissent deux enfants :

1/ Jean Augustin Joseph Hennequin

Né le 27 mai 1812 à Dunkerque (acte 372)

Décédé le 23 mai 1880 à Paris

Conservateur des Eaux et Forêts

Marié à Louise Desseaux, née le 1^{er} octobre 1816 et décédée le 15 octobre 1915, lieux non déterminés.

2/ Charles Jean Henri Hennequin

Né le 27 avril 1815 à Dunkerque (acte 29)

Joséphine Henriette Darras décède le 10 janvier 1847, à l'âge de 54 ans, sans profession, 44 rue du Sud à Dunkerque (acte 36)

36. *Joséphine Henriette Darras.* *Mollet*

L'an mil huit cent quarante sept, le onze Janvier, cinq heures du soir, devant nous Jean Charles Mollet, Maire de la Ville de Dunkerque, sont comparus François Jean Constant Darras, juge d'instruction, âgé de cinquante ans, frère de la défunte, et Jean Benjamin Morel, négociant, âgé de quarante ans, neveu de la défunte, demeurant tous deux en cette ville; lesquels nous ont déclaré que hier à dix heures du matin Joséphine Henriette Darras, rentière, âgée de cinquante quatre ans, le vingt six de ce mois, née en cette ville; veuve en premier des procès de Louis Marie Joseph Epremet, en son vivant Marechal de Camp, en disponibilité, officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint Louis, fille de Jean Jacques Marie Darras, en son vivant négociant & de Marie Isabelle Jeanne Declercq, Décédée, per

cette ville, est décédée en son domicile en cette ville, vers du soir, au nombre quarante quatre ans, que nous nous sommes vu ses corps, et nous l'avons déclaré ainsi, et nous avons fait l'acte, après lecture faite.

37. *Joséphine Henriette Darras* *Mollet*

Acte de décès de **Joséphine Henriette Darras**
Archives municipales de Dunkerque / Cliché de José Fichaux

« L'an mil huit cent quarante sept, le onze Janvier, cinq heures du soir, devant nous Jean Charles Mollet, Maire de la Ville de Dunkerque, sont comparus **François Jean Constant Darras**, juge d'instruction âgé de cinquante ans, frère de la décédée, et **Jean Benjamin Morel**, négociant, âgé de quarante ans, neveu de la décédée, demeurant tous deux en cette ville; lesquels nous ont déclaré que hier à dix heures du matin **Joséphine Henriette Darras**, rentière, âgée de cinquante quatre ans, le vingt six de ce mois, née en cette ville; veuve

en secondes noces de **Louis Marie Joseph Thevenet**, en son vivant Maréchal de Camp en disponibilité, officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint Louis ; fille de **Jean Jacques Marie Darras** en son vivant négociant & de **Marie Isabelle Jeanne Declerck**, décédés en cette ville, est décédée en son domicile, en cette ville, rue du Sud, numéro quarante quatre, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et ont les déclarants, signé avec nous le présent acte, après lecture faite ».

Ses enfants

7 enfants naissent de l'union **Louis Marie Joseph Thévenet / Joséphine Henriette Darras**

1/ Louis Jean Henri Thévenet

Né le 1^{er} mai 1819, 17 rue des Prêtres à Dunkerque (acte 292).
Marié à **Jeanne Léonie Gerard**, décédée le 29 juillet 1905 à Paris.
Militaire, Lieutenant Colonel et Officier de la Légion d'Honneur, il décède le 31 octobre 1899.

2/ Enfant mort-né (F)

Sorti du sein de sa mère le 15 juillet 1821 à Dunkerque (acte 417)

3/ Alfred Thévenet

Né le 30 juillet 1822 à Dunkerque (acte 508)
Décédé le 6 avril 1871 à Saint André de Meonilles (Alpes de Haute-Provence).
Sans descendance connue.

4/ Joséphine Thévenet

Née le 26 mai 1824, 17 rue des Prêtres à Dunkerque (acte 427).
Mariée, sans profession, le 18 mars 1844 à Dunkerque (acte 52), à **Zosime Jean Baptiste Emile Choquet**, négociant, né le 8 octobre 1815 à Dunkerque (acte 705).

Zosime Jean Baptiste Emile Choquet est le fils de **Zozime Narcisse Choquet**, négociant, fondateur avec son frère de la maison de commerce **Choquet** à Dunkerque, et de **Louise Marie Jeanne De Baecque** dont le mariage est célébré le 21 juin 1813 à Dunkerque (acte 405)

Louise Marie Jeanne De Baecque, née le 6 septembre 1792 à Dunkerque (acte 936), décède le 16 avril 1820, sans profession, à l'âge de 28 ans, 39, rue Royale (actuelle rue Albert 1^{er}) (acte 294).

Zozime Narcisse Choquet Choquet, né le 13 février 1779 à Landrethun les Ardres (Pas-de-Calais), décède le 12 septembre 1832, à l'âge de 53 ans, négociant, 14 rue de la Vierge (actuelle rue de l'Amiral Ronarc'h) (acte 931).

Zosime Jean Baptiste Emile Choquet décède le 10 mai 1895, à l'âge de 79 ans, négociant, 44, rue du Sud à Dunkerque (acte 405).

Son épouse, *Joséphine Thévenet*, décède le 6 février 1898, à l'âge de 73 ans, propriétaire, 44 rue du Sud à Dunkerque (acte 108)

Six enfants naissent du couple *Zosime Jean Baptiste Emile Choquet* / *Joséphine Thévenet* dont *Emile Louis Choquet* dit « *l'Abbé Choquet* » ou le *Saint Prêtre* ».

5/ Elisa Thévenet

Née le 16 juillet 1828, 17 rue des Prêtres à Dunkerque (acte 444).

Mariée, rentière, le 3 septembre 1857 à Dunkerque (acte 167), à *Jules Chabanel*, contrôleur des douanes, né le 3 mars 1822 à Lille, fils d'*Achille Jean Louis Chabanel*, contrôleur des douanes, décédé le 8 septembre 1846 à Dunkerque (acte 536) et de *Julie Joséphine Vanworhoudt*.

Lors de son mariage avec *Elisa Thévenet*, *Jules Chabanel* est veuf de *Louise Caroline Henriette Machu*, née le 8 novembre 1827 à Lille, de *Pierre Louis Machu*, rentier, et de *Marie Louise Sara Coquelle*, et décédée le 8 août 1855, à l'âge de 28 ans, sans profession, 24 rue de l'Abreuvoir à Dunkerque (acte 587).

Elisa Thévenet décède le 8 mars 1892.

Jules Chabanel décède vers 1916.

6/ Louise Juliette Thévenet

Née le 21 août 1830, 17 rue des Prêtres à Dunkerque (acte 556).

Mariée, rentière, le 17 mai 1852 à Dunkerque (acte 73) à *Emile Marie Carlier*, ingénieur des Ponts et Chaussées, Chevalier de la Légion d'Honneur, né le 24 mars 1829, 48, rue du Collège à Dunkerque (acte 182).

Emile Marie Carlier est le fils de *Charles Louis Carlier*, négociant, et d'*Hermance Marie Louise Adrienne Debaecque*, nés et mariés à Dunkerque.

5 enfants naissent de l'union *Emile Marie Carlier* / *Louise Juliette Thévenet*.

Louise Juliette Thévenet décède le 30 mars 1868, à l'âge de 38 ans, sans profession, 34 rue Saint Jean à Dunkerque (acte 279).

Emile Marie Carlier épouse en secondes noces, le 16 juillet 1873 à Paris, *Marguerite Jeanne Vila*, née le 19 février 1844 à Paris, de *Frédéric Villa*,

architecte D.P.L.G. et de *Claire Anne Pierret*.

Emile Marie Carlier décède le 4 février 1907 à Paris ; il est alors Inspecteur Général des Ponts et Chaussées et Officier de la Légion d'Honneur.

Marguerite Jeanne Vila décède le 8 février 1920 à Rennes (Ille et Vilaine).

7/ Frédéric Thévenet

Né le 14 janvier 1833, 17 rue des Prêtres à Dunkerque (acte 31)

Marié vers 1865 à *Mathilde Philomène Lantsheere*, née le 4 novembre 1840, 35 rue d'Orléans à Dunkerque (acte 750), fille de *Pierre François Lantsheere*, lingeur, natif de Petite-Synthe, et de *Marie Reine Dominique Verscheure*, native de Coudekerque-Branche, et mariés à Petite-Synthe.

Le militaire

Louis Marie Joseph Thévenet est appelé sous les drapeaux conformément à la loi du 23 août 1793 qui décrète la **levée générale** ce qui signifie que tous les citoyens français sont mis en état de **réquisition permanente** pour le service des armées ; les célibataires ou veufs sans enfants, de 18 à 25 ans, sont appelés à partir les premiers.

C'est ainsi que débute une brillante carrière qui verra **Thévenet** franchir tous les échelons de la hiérarchie militaire.

Le sergent-major 1793

Bataillon « des descendants du Sans-Culotte Jean-Bart »

Les volontaires dunkerquois, ceux qui ont devancé l'appel et forment un bataillon spécial, le choisissent comme porte-drapeau, ce qui lui vaut de recevoir, le 17 novembre 1793, sur la place d'Armes de la ville, des mains de Monsieur *Emmery*, maire de Dunkerque, et après un vibrant discours de ce dernier, le précieux emblème qui symbolise l'honneur de la Patrie :

« Braves dunkerquois, recevez de vos magistrats l'étendard précieux qui doit vous guider au champ d'honneur et de la victoire. Périssiez plutôt tous que de jamais l'abandonner ; qu'il soit la terreur de nos ennemis au moment où vous marcherez pour les combattre.

Frères et amis, rappelez-vous toujours en regardant cet étendard que la cause que vous défendez est la plus juste comme la plus belle du monde et que le moment est arrivé de sauver la République ou de s'ensevelir sous ses ruines.

Vous serez dignes, j'en suis sûr, d'être les valeureux descendants de Jean Bart et partout on

citera avec enthousiasme les valeureux dunkerquois ».

Trois mois auparavant, le 23 août, il est nommé sergent-major dans le bataillon appelé « les descendants du Sans-Culotte Jean-Bart » dans lequel il est incorporé ; il n'a pas 20 ans !

**Le sous-lieutenant
1794**

**Bataillon des chasseurs braconniers
devenu
Bataillon des chasseurs tirailleurs**

Le 29 pluviôse an 2 (17 février 1794), Thévenet reçoit le brevet de sous-lieutenant pour servir dans le « bataillon des chasseurs braconniers », ainsi nommé parce qu'à son origine on avait recruté dans la région du Nord les braconniers les plus adroits pour en faire un corps spécial d'habiles tireurs ; précieux auxiliaires pour harceler les avant-postes ennemis. Cette appellation, peu flatteuse pour les officiers qui commandent le bataillon est, sur leur instance, remplacée par l'appellation : « bataillon des chasseurs tirailleurs ».

**Le lieutenant
1794**

**Bataillon de chasseurs du Mont des Chats
1794**

Le 19 Ventôse An II (9 Mars 1794), Thévenet est promu lieutenant de carabiniers au bataillon de chasseurs du Mont des Chats, bataillon créé par le général **Vandamme** (fils d'un chirurgien de Cassel) et qui appartient à la 24ème demi-brigade d'infanterie légère,

Au printemps de la même année, l'armée du Nord, forte de 150.000 hommes, commandée par **Pichegru**, guerroye dans les environs de Lille, et sur la ligne qui s'étend de Tournai à Courtrai.

Le 17 mai, un face à face oppose, dans les environs d'Halluin, une brigade commandée par le général **Vandamme** et un corps important d'Autrichiens et d'Anglais réunis. La lutte est inégale jusqu'à l'arrivée des bataillons des chasseurs du Mont Cassel et du Mont des Chats ; la victoire est totale et l'artillerie anglaise tombe dans l'escarcelle française.

Thévenet, qui s'est fait remarquer par son courage et son sens de la stratégie est vivement félicité par ses chefs.

***L'Armée de « Sambre et Meuse »
1794***

Le 29 Juin 1794, la Convention décrète que les Armées du Nord et des Ardennes sont réunies à l'armée de la Moselle et forment désormais une armée distincte, sous le nom de « Sambre et Meuse », dont Jourdan assure le commandement en chef.

Thévenet participe, en Hollande et en Allemagne, à toutes les opérations de cette redoutable armée.

***La Campagne des Côtes de l'Océan
La Guerre des Chouans
1796***

Après avoir quitté l'armée de Sambre et Meuse, Thévenet, est impliqué dans la campagne des côtes de l'Océan (guerre des Chouans) dans laquelle il se distingue à nouveau, ce qui lui vaut la reconnaissance de sa hiérarchie, comme en témoigne les deux documents ci-après :

Rennes, 5 Fructidor An IV (22 août 1796)

« Le général de division atteste que le citoyen Thévenet, lieutenant des carabiniers du Mont des Chats, a été par lui employé nombre de fois à des opérations particulières qui demandaient de l'intelligence et de la bravoure et que j'ai été continuellement satisfait de la manière dont il s'est conduit. C'est pourquoi j'invite les généraux d'avoir en cet officier la confiance qu'il mérite et de lui procurer les avantages que les circonstances pourraient amener ».

Ploezal, 16 Vendémiaire An V (7 octobre 1796)

« Les membres du Conseil d'administration du bataillon des chasseurs tirailleurs certifient que l'officier Thévenet a manifesté autant de courage que de fermeté et qu'il n'a cessé un instant de maintenir le bon ordre et la discipline par son activité et son intelligence ».

***La calamiteuse expédition en Irlande
1796***

En 1796, le Directoire dresse un vaste plan de campagne pour battre en brèche la puissance anglaise, dont l'influence en Europe est préjudiciable à nos intérêts.

Il pense, dans un premier temps, combiner une double opération en Inde et sur le sol anglais, Ce projet, trop ambitieux, compte tenu des forces en présence, est rapidement abandonné, et en **octobre 1796**, l'on arrête le principe d'une descente sur les côtes d'Irlande, en espérant pouvoir compter sur l'appui d'une partie de la population, rebelle au pouvoir anglais.

C'est le général **Hoche** qui se voit confier le commandement de cette périlleuse mission, attendu que notre marine se trouve dans état déplorable, les bâtiments mal armés et mal entretenus, et les équipages peu aguerris. Pour se conformer aux ordres gouvernementaux, l'état-major lève, en toute hâte, une armada composée de 45 bâtiments sur lesquels sont embarqués environ 15.000 hommes et le matériel de campagne.

Cette flotte quitte le port de Brest le **16 Décembre 1796** à destination des côtes d'Irlande.

Thévenet et son bataillon ont embarqué à bord du « **Scevola** », Quelques heures après l'appareillage, la coordination faisant visiblement défaut, les navires du corps expéditionnaire français sont rapidement dispersés.

Le **29 décembre 1796**, le « **Scevola** » est victime d'une importante voie d'eau et fait naufrage ; une grande partie de l'équipage est sauvée par le navire « **La Révolution** » avec lequel il fait route.

L'expédition tournant au fiasco, l'état-major est contraint de donner l'ordre de regagner la France.

L'Armée du Rhin
24^{ème} brigade d'infanterie légère
1797

A peine débarqué à Brest, **Thévenet** regagne le Nord et rejoint la 24^{ème} brigade d'infanterie légère de l'armée de Sambre & Meuse, placée sous le commandement du général **Vandamme**.

Thévenet s'illustre tout particulièrement lors du passage du Rhin, dans la nuit du 19 au 20 avril 1797 ; la mission consiste à déloger les Autrichiens qui sont regroupés sur la rive droite du fleuve ; l'intervention de la 24^{ème} brigade d'infanterie légère s'avère déterminante ; les pertes autrichiennes sont considérables et très largement supérieures à celles subies par l'armée française.

L'Armée d'Italie

**24^{ème} brigade d'infanterie légère
1800**

En mai 1800, le premier consul **Bonaparte**, ordonne le détachement de demi-brigades de l'armée du Rhin en vue de renforcer l'**Armée d'Italie**.

C'est le cas de la 24^{ème} brigade d'infanterie légère qui prend part à l'ascension du Mont Saint Bernard, énorme frontière entre la Suisse et l'Italie, à la prise de Milan et aux victoires de Montebello et de Marengo (24 juin 1800).

Thévenet est blessé lors de ces opérations mais il reprend son service dès le mois de décembre 1800.

**L'Adjudant-Major
puis
le Capitaine
1802**

Thévenet est promu adjudant-major, le 21 avril 1802 puis capitaine des carabiniers le 4 septembre de la même année.

Un an plus tard, au mois de mai 1803, l'Angleterre viole le traité d'Amiens ; les hostilités reprennent ; Bonaparte prépare activement un plan d'invasion de l'île ennemie.

Thévenet est appelé, avec son régiment à regagner le « **camp de Boulogne** », censé devoir fournir la première armée d'invasion.

Mais, côté anglais, la diplomatie ne reste pas inactive ; c'est ainsi que naît la 3^{ème} coalition qui met fin aux projets de **Bonaparte**.

**La Croix de la Légion d'Honneur
1804**

Le 3 août 1804 **Thévenet** reçoit des mains de **Napoléon**, devenu Empereur, la Croix de la Légion d'Honneur ; il a 30 ans !

**Le Chef de Bataillon
1805**

15^{ème} régiment d'infanterie légère

Un an plus tard, le 30 août 1805, **Thévenet** est promu chef de bataillon au 15^{ème} régiment d'infanterie légère.

**13^{ème} régiment de ligne
1806**

**Austerlitz
1806**

Quelques jours avant **Austerlitz**, et après la mort du colonel commandant le régiment, **Thévenet** est chargé de « conduire au feu » le 13^{ème} régiment de ligne.

Dès lors, il participe à toutes les batailles du Premier Empire, ce qui lui vaut plusieurs blessures.

**Iéna
1806**

Lors de la bataille d'**Iéna** (14 octobre 1806) **Thévenet** est blessé à l'épaule droite, par un « coup de mitraille », ce qui le tient éloigné des champs de bataille durant plusieurs mois.

**Eylau
1807**

La bataille d'**Eylau** (18 février 1807) ne l'épargne guère plus puisqu'il est, cette fois, touché à la jambe par un coup de feu.

Le Colonel

**2^{ème} régiment provisoire de la
4^{ème} division du 3^{ème} corps d'armée
1809**

Le 17 juin 1809, **Thévenet** est promu colonel en second du 2^{ème} régiment provisoire de la 4^{ème} division du 3^{ème} corps d'armée ; il est âgé de 35 ans.

**Officier de la Légion d'Honneur
1809**

Le 12 juillet de la même année, **Thévenet** est promu par l'Empereur **Napoléon 1^{er}** au grade d'officier de la **Légion d'Honneur**, eu égard à sa bravoure lors de la bataille de **Wagram**.

**Chevalier avec concession d'armoiries
1809**

Un mois plus tard, le 15 août 1809, l'Empereur lui confère le titre de **chevalier** avec concession d'armoiries : « d'or à l'épée en face d'azur soutenue d'une grenade éclatant de sable, enflammée de gueules ; chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent : sur le tout de gueules à une étoile d'argent ; l'écu timbré d'un casque d'argent taré de profil ».

Ce brevet de noblesse sera confirmé, le 29 novembre 1821, par lettres patentes accordées par **Louis XVIII**.

**L'Armée du Sud-Est
39^{ème} régiment de ligne
1811**

Appelé, le 4 mars 1811, à commander le 39ème régiment de ligne, **Thévenet** est attaché à l'armée du Sud-Ouest qui fait campagne durant 4 ans sur la frontière, en Espagne et au Portugal.

**Commandant de la Place de Tolède
1811**

Très gravement blessé à la jambe droite à Fuentes de Onoros (Portugal), le 15 mai 1811, **Thévenet** se voit confier, par le général en chef, le commandement de la Place de Tolède.

**Le Général de Brigade
1813**

Le 25 décembre 1813, jour de Noël, le colonel **Thévenet** est promu au grade de général de brigade ; il a 40 ans.

En 1814, il est grièvement blessé d'un coup de sabre au visage.

**Chevalier de la Croix de l'ordre Royal et Militaire de Saint Louis
1814**

Le Général **Thévenet** est l'un des premiers généraux de la Grande Armée, nommé Chevalier de la Croix de l'ordre Royal et Militaire de Saint Louis, par le roi **Louis XVIII** qui, ayant accédé au trône, entend ainsi reconnaître en sa personne un serviteur de la patrie.

Le Maréchal de Camp 1815

Waterloo

*Durant les Cent-Jours, Napoléon nomme le général **Thévenet**, maréchal de camp et lui confie le commandement d'une brigade du 6^{ème} corps qui prend part à la désastreuse bataille de **Waterloo** (18 juin 1815).*

L'aigle impérial s'enfuit et son cheval tombe sous lui !

*Son attachement aux idées napoléoniennes vaut à **Thévenet** quelques désagréments et autres dénonciations de la part des royalistes intransigeants comme en témoigne la lettre suivante :*

Lille, le 19 mars 1820

Monsieur le Général,

C'est avec beaucoup de regrets que je me vois forcé par son Excellence le Ministre de la guerre, de la part du Roi, de vous témoigner le mécontentement que Sa Majesté a éprouvé du mauvais usage que vous avez fait de votre influence sur quelques officiers de la légion de la Seine-Inférieure, en leur donnant des conseils de nature à les détourner de leurs devoirs les plus essentiels et dont les moindres effets seraient de mettre la désunion dans le corps dont ils font partie.

Le Roi m'a chargé, en outre, de vous inviter à vous pénétrer davantage des devoirs que votre qualité d'officier général à son service vous imposent et à réfléchir sur les suites plus sérieuses que la continuation de pareils torts pourrait avoir.

J'accueillerai personnellement avec intérêt, Monsieur le Général, ce qui peut militer en votre faveur dans cette circonstance et je vous prie de ne pas douter de l'empressement avec lequel je mettrai votre réponse sous les yeux de son Excellence le ministre de la guerre.

Agréé, je vous prie, les nouvelles assurances des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Général, votre très humble serviteur.

Le lieutenant-général commandant la 16^o division militaire
Marquis de **JUMILHAC**

Cette affaire n'aura pas de suite.

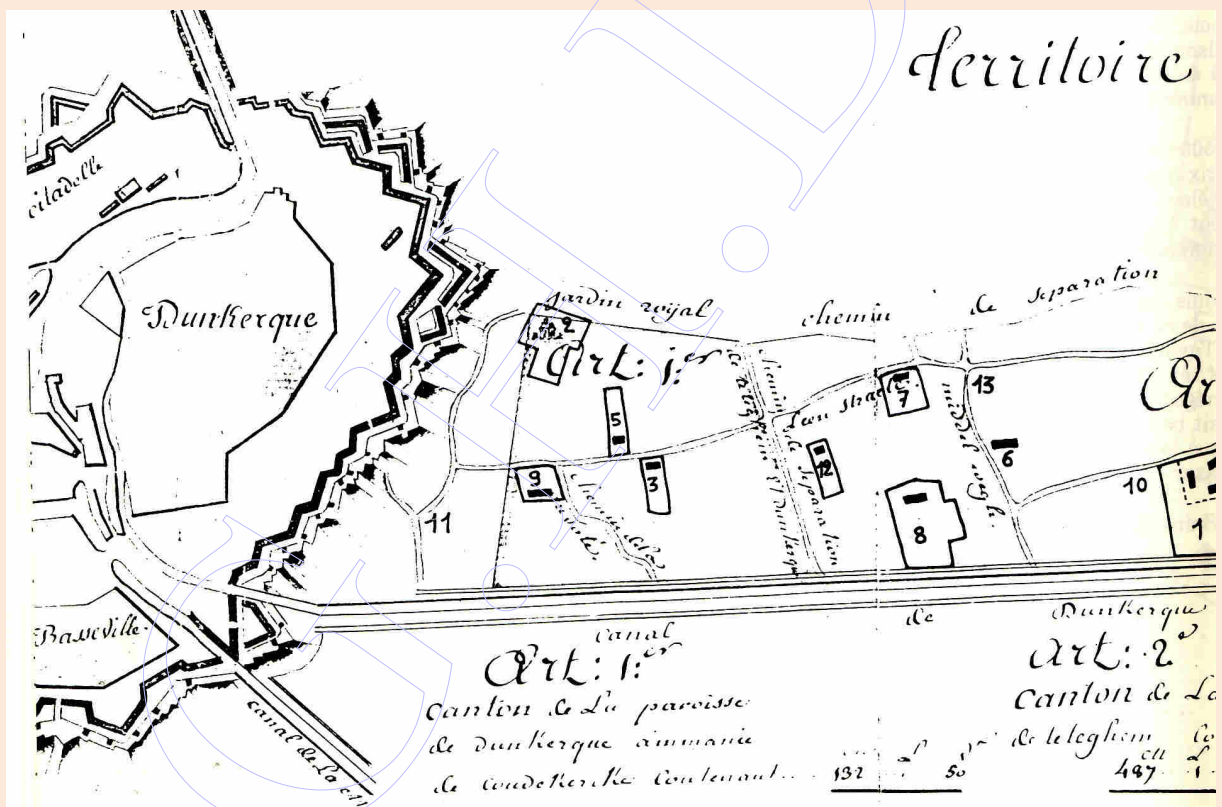
*Ainsi s'achève la carrière militaire du Maréchal de Camp **Louis Marie Joseph Thévenet** !*

Le Chevalier Thévenet, Maréchal de Camp en retraite, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, Officier de la Légion d'Honneur, succède à Epimache Charles Antoine Casteleyn, décédé le 28 mai 1826 à Coudekerque-Branche.

Le Chevalier Thévenet réside alors, 17 rue des Prêtres à Dunkerque mais possède une campagne, ou domaine de plaisance, dans cette commune, au hameau de Rosendaële, comme l'atteste la délibération du Conseil Municipal de Coudekerque-Branche du 11 août 1838 traitant de l'état de reconnaissance des chemins vicinaux révisés et modifiés :

Le chemin n° 11 ci devant 15 bis dit Dreve anglaise depuis le pavé de Rosendal près de la Campagne du général Thevenet jusqu'à la digue du Canal de Furnes.

Sa campagne se situe très vraisemblablement à l'emplacement de la campagne Darras (n° 9) figurant sur le plan ci-après (XVIIIème siècle)



Source : Revue Platch!ou / n°10 / avril 1993 / Spécial Rosendaël

Campagne Darras

A l'entrée de Rosendaël, à l'angle de la rue du milieu et de la chaussée conduisant au pont tournant dit de Steendam, passage aussi appelé rue verte ou chemin de la prévôté, se trouve la belle propriété de M. **Darras** composée d'une maison de plaisance et d'un beau jardin à la française, clos et doté d'une porte d'entrée.

Jean-Louis Darras, négociant et échevin de 1772 à 1775, a créé lui-même cette campagne à partir de 13 mesures (5,7 hectares) de pâture qu'il a achetées aux héritiers du prêtre **Pierre-Adrieu Jacobs**, le 30 août 1783. Aussitôt, il y aménage un jardin de plaisance et fait bâtir une maison. Malheureusement, ce bel ensemble disparaît en août 1793 lors des préparatifs du siège de Dunkerque. Décédé en 1788, **Jean-Louis Darras** laisse sa propriété à son épouse qui, le 12 avril 1794, demande aux autorités municipales l'autorisation d'y enlever les pieds des arbres coupés.

(Source : Platch!ou n°10 / avril 1993 / Spécial Rosendaël)

*Joséphine Henriette **Darras**, épouse du **Chevalier Thévenet**, est en effet la petite-fille de **Jean-Louis Darras**.*

Son action municipale

*Le **Chevalier Thévenet** succède à Epimache Charles Antoine **Casteleyn** décédé 29 mai 1826.*

Tout comme pour son prédécesseur, sa mandature sera de très courte durée, une année seulement, mais cependant très active et énergique comme l'attestent, ci-après, les comptes-rendus des principales délibérations des conseils qu'il a présidés.

*Le premier acte du **Chevalier Thévenet**, en qualité de maire, est de charger son adjoint **Verbregghe** de dresser l'inventaire des Archives de la Mairie de Coudekerque-Branche, ce qui est fait le **25 juillet 1826**.*

*Le **12 août** il prend un arrêté portant interdiction de se baigner nu dans les canaux de Saint-Omer, Bergues et Furnes, notamment devant les maisons habitées.*

*Le **23 septembre**, il sollicite la désignation d'un adjoint au maire pour le hameau du Mail.*

*Le **2 novembre** il invite le Conseil à voter des fonds pour célébrer la fête*

de « sa Majesté Charles X » afin de « donner dans cette occasion de nouvelles marques d'attachement au monarque chéri des français ».

Le **9 décembre** il décrète l'urgence des réparations indispensables à faire au pavé de la commune qui conduit à Tétéghem, Uxem, Zuydcoote et autres villages de l'arrondissement.

Le même jour il décide qu'il sera établi dans la commune, suivant le mode prescrit par la loi du 29 floréal an 10, un bureau de mesurage et pesage, dont une partie des produits sera affectée aux dépenses municipales, et que le dit bureau sera établi au hameau du Jeu de Mail sur le canal de Saint-Omer.

Le **26 décembre**, il rappelle à l'ordre les maîtres de guinguettes, cantines et cabarets qui seraient tentés de contrevenir aux règlements de police portant notamment sur les heures de fermeture de leurs établissements.

Le **25 janvier 1827**, il convoque, en séance extraordinaire, un conseil tout entier consacré à la misère dans la commune ; il lance un appel à la générosité et désigne des commissaires chargés de recueillir les dons en faveur des indigents, vieillards et infirmes.

Le **28 janvier**, il convoque à nouveau le conseil, pour entendre le rapport des commissaires ; ces derniers annoncent le résultat de leurs démarches :

<i>135 francs 30 centimes en écus</i>
<i>6 razières de pomme de terre</i>
<i>1/3 de razière de farine</i>
<i>Du bois à brûler</i>
<i>Des roseaux propres à faire du feu</i>

Le maire ajoute que « les indigents malades recevront en outre une distribution de viande pour bouillon et autre secours que réclame leur position momentanée ; que ces distributions continueront à avoir lieu de huitaine en huitaine et aussi longtemps que le permettrait ce surcroît de secours ».

Tel est Le **Chevalier Thévenet**, un homme d'ordre et de cœur.

Deux mois plus tard, il présente, en ces termes, sa démission lors de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du **3 mars 1827** :

Messieurs,

« Appelé par la confiance du Roi à de nouvelles fonctions incompatibles avec celles de Maire, que je remplis en ce moment, il m'est bien pénible et c'est avec sentiments des plus vifs regrets, que je me vois contraint de quitter une Commune à l'administration de laquelle je consacrais tous mes moments. J'ai eu souvent l'occasion, Messieurs, pendant le cours d'une trop courte administration, d'apprécier votre zèle & votre dévouement ; et les services éminents que vous avez rendus, sont pour les bons et laborieux habitants de cette intéressante Commune, le gage certain de votre constante sollicitude pour eux ; il m'est bien agréable, bien doux de proclamer ici cette vérité ; que c'est surtout à votre humanité, comme à vos soins généreux, que les pauvres, objet de toute ma sollicitude, ont reçu pendant cet hiver, si long, et si rigoureux, des secours de tous genres, qui ont appelé sur l'Administration de la Commune, les bénédictions de la veuve, de l'orphelin, et des indigents ; récompense bien douce pour tout ce que vous avez fait pour eux.

Recevez donc ici je vous prie, Messieurs, l'expression de ma vive gratitude pour l'empressement que vous avez mis à me seconder dans une Administration dont toutes mes vues tendaient à la rendre paternelle, et toutes, dans l'intérêt de l'industrie, de la prospérité et du bien être général. Veuillez bien agréer Messieurs, l'assurance du vif désir que je conserverais toujours, quelle que soit ma position sociale, où pourraient m'appeler les services du Roi et de la Patrie, que je me rappellerais toujours avec un plaisir indicible les sentiments de bienveillance que vous m'avez constamment témoignés »

Le Conseil, par la voix de l'adjoint **Verbregghe**, entouré de **M.M. De Necker, Decanter, Macrée, Bernaert, Leroÿ et Capele**, prie alors le **Chevalier Thévenet** d'agréer les sentiments de reconnaissance et d'attachement que lui ont voué les membres de l'administration communale et l'ensemble de la population.

Ville de Dunkerque
Adjoint au maire
Conseiller municipal
Maire par intérim

Le **Chevalier Thévenet** quitte donc la commune de Coudekerque-Branche pour la ville voisine de Dunkerque où il réside ; il est nommé premier adjoint au maire, par arrêté royal, en remplacement de **M. Gaspard**, appelé à diriger la mairie.

Il est ensuite nommé Conseiller Municipal de Dunkerque par ordonnance royale, suite à la démission de **M. Louis De Staplande**, le 18 août 1830.

Consécutivement à la loi du 21 mars 1831, il est élu aux élections

municipales des 21 au 28 octobre et 23 novembre 1831, et installé le 5 décembre 1831.

En 1832, le **Chevalier Thévenet** décline la proposition qui lui est faite, par les comités électoraux, de soutenir sa candidature à la députation afin de succéder à **Paul Lemaire** qui ne souhaite pas briguer un nouveau mandat de parlementaire. Le **Chevalier Thévenet** justifie son refus en arguant qu'il souhaitait consacrer la fin de son existence aux œuvres de bienfaisance

En 1833 il est l'un des membres fondateurs de la caisse d'épargne de Dunkerque, créée le 1^{er} novembre de cette année ; il exercera les fonctions de vice-président de cette institution jusqu'à son décès.

Il est réélu aux élections municipales des 9 au 17 novembre 1834

Il exerce les fonctions de Maire de Dunkerque, par intérim, du 20 juillet 1837 au 16 février 1838.

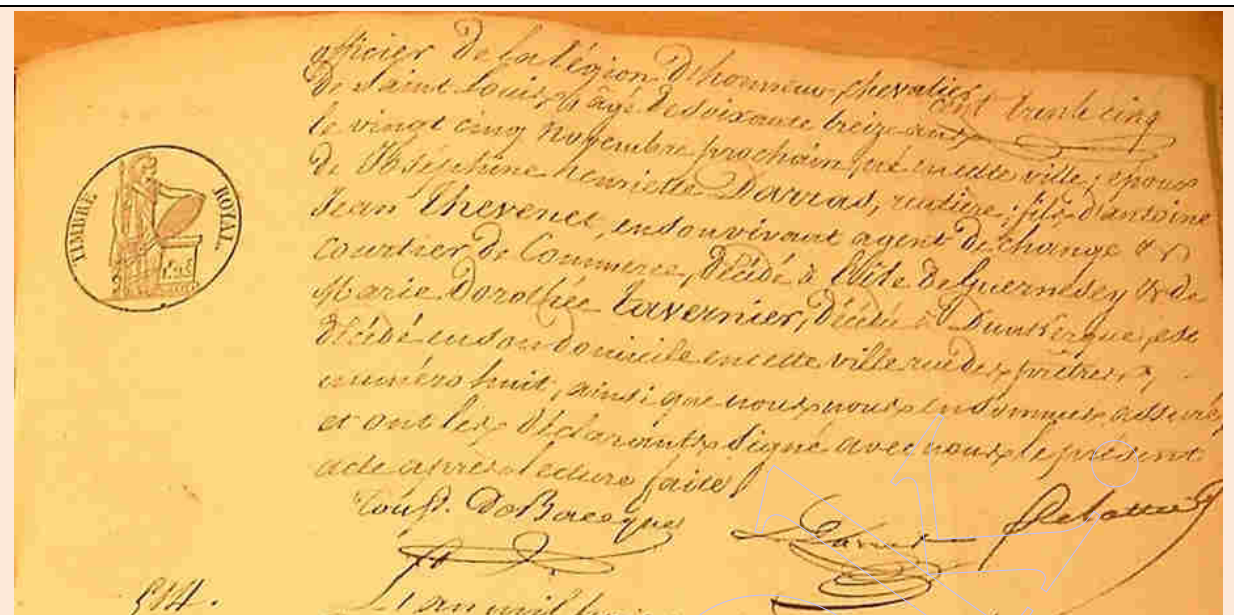
Il est réélu lors des élections des 14, 16, 17, 18, 20, 22 et 29 juin 1840.

Par contre, il n'est pas élu aux élections des 9, 11, 13, 15, 17, 19 et 21 août 1846 et il décède en fonction, le nouveau conseil municipal n'étant installé que le 10 octobre 1846.

Son décès

Le **Chevalier Thévenet** décède le 30 août 1846 à neuf heures du soir, en son domicile, 8 rue des Prêtres à Dunkerque (acte 513).

§ 13.
Louis Marie Joseph Thévenet. Sans nul besoin de quittance, le premier Septembre 1846, heures de nuit, devant nous, promesses Benjamin Joseph Delordne, conseiller municipal, remplissant les fonctions de Maire de la ville de Dunkerque, sous-comparses, procureur Jean Constant Deverus, juge d'instruction, âgé de cinquante ans, fils par alliance de Louis, et Louis Saint Louis Marie Debaecque, juge de paix, âgé de cinquante et un ans, demeurant tous deux en cette ville, lesquels nous ont déclaré qu'avant hier à neuf heures du soir Louis Marie Joseph Thévenet, maréchal de Camp, en disponibilité,



Acte de décès de Louis Marie Joseph Thévenet
Archives municipales de Dunkerque / Cliché José Fichaux

Transcription de l'acte de décès de Louis Marie Joseph Thévenet

« L'an mil huit cent quarante six, le premier septembre, dix heures du matin, devant nous François Benjamin Joseph Delattre, Conseiller Municipal, remplissant les fonctions de Maire de la ville de Dunkerque, sont comparu **François Jean Constant Darras**, juge d'instruction, âgé de cinquante ans, frère par alliance du décédé, et **Toussaint Marie Louis Debaecque**, juge de paix, âgé de cinquante et un ans, demeurant tous deux en cette ville, lesquels nous ont déclaré qu'avant-hier, à neuf heures du soir, **Louis Marie Joseph Thévenet**, maréchal de Camp, en disponibilité, officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint Louis, âgé de soixante treize ans, le vingt cinq novembre prochain, né en cette ville ; époux de **Joséphine Henriette Darras**, rentière ; fils d'**Antoine Jean Thévenet**, en son vivant agent de change & courtier de commerce, décédé à l'île de Guernesey & de **Marie Dorothée Tavernier**, décédée à Dunkerque, est décédé en son domicile en cette ville rue des prêtres, numéro huit, ainsi que nous en sommes assuré, et ont les déclarants signé avec nous le présent acte après lecture faite ».

Ses obsèques ont lieu « en grande pompe », avec tous les honneurs dus à ses mérites et à son grade.

Le service religieux attire toutes les notabilités de la région qui entendent ainsi rendre hommage à la mémoire d'un homme très estimé.

Le sous-préfet porte la croix.

Les coins du poêle sont tenus par M.M. **Delattre**, maire par intérim, **André Lemaire**, colonel de la garde nationale, **Benjamin Morel**, ancien député de Dunkerque, et **Cœur**, lieutenant-colonel du 29^{ème} de ligne.

Le colonel **Dulac** et **Fontemoing**, avocat, prennent la parole sur la tombe et retracent la glorieuse carrière du défunt.

Son inhumation a lieu au cimetière de Dunkerque (1^{ère} ligne à gauche, case 120).

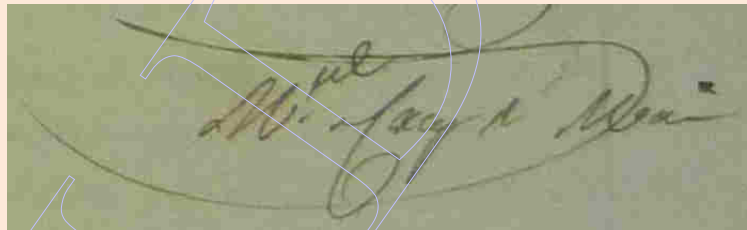
Hommage posthume

Le 3 novembre 1876, suite à l'arrêté du 8 septembre 1876, et en hommage au **Chevalier Thévenet**, la municipalité de Dunkerque, présidée par M. **D'Arras**, décide de débaptiser la rue des Prêtres et de la nommer **rue Thévenet**.

Cet arrêté est approuvé par décret présidentiel

Sa signature

Mal de Camp T Maire
1826



Ses armoiries

